

### Le mot du Maire

Inondation, Rupture du barrage de Chaumeçon, Ruissellement et coulées de boue, Nucléaire, Transport de matières dangereuses, Conduite de gaz, Site SEVESO, Pandémie, Canicule, Feux de cultures, Pollution de l'eau, Lignes à haute tension et Vents violents / Tempête sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

La commune de PASSY située à 50 kilomètres d'AUXERRE, est en bordure de la rivière Yonne dont la crue de référence remonte à 1910.

La Ferme de Richebourg et les carrières sont les parties principales de la commune soumises aux risques "inondation" et "rupture du barrage de Chaumeçon" dont l'onde de submersion d'une hauteur de 2 mètres arriverait à Passy 16 heures après l'incident.

Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

La RD 606 traverse la commune de Passy. Nombreux sont les camions qui y circulent et rejoignent le carrefour autoroutier de Sens en direction de Paris, de l'Ouest ou de l'Est. Un accident de transport de matières dangereuses pourrait entraîner une pollution atmosphérique.

L'usine PSV de Véron est classée site SEVESO "seuil haut". Son activité oblige l'anticipation de mesures à appliquer en cas de défaillance.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, procède du **Plan Communal de Sauvegarde**, document de gestion collective des évènements, **consultable par tous en Mairie**.

Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Dans le cadre d'une organisation d'évacuation et d'accueil de la population celui-ci se fera en les locaux de la salle des fêtes où chacun sera reçu par les personnes en charge du lieu d'hébergement.

Le Maire,  
Pascal CROU

EN CAS D'URGENCE

<b>MEDIAS - RADIOS</b>	
<i>France BLEU</i>	103.5Mhz
<i>France Info</i>	105.5Mhz
<b>SITES INTERNET</b>	
<i>Météo France</i>	www.meteo.fr   Permet aussi l'accès à la carte vigilance
<i>Réseau d'annonce des crues</i>	<a href="http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr">www.vigicrues.ecologie.gouv.fr</a> : carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
<b>NUMEROS UTILES</b>	
<b>MAIRIE DE PASSY</b>	03.86.87.23.44 ou 09.60.19.80.49
<b>POMPIERS</b>	18 ou 112
<b>SAMU</b>	15
<b>GENDARMERIE</b>	17
<b>PREFECTURE</b>	03.86.72.79.89
<b>METEO France</b>	08.92.68.02.89
<b>DDSV</b>	03.86.94.22.50
<b>DDASS</b>	03.86.51.80.00

## MESSAGES D'ALERTE

**ATTENTION ALERTE !**

**ATTENTION ALERTE !**

*Conformez vous aux informations qui vous seront données.*

*Respectez les panneaux de signalisation.*

	RISQUES	ALERTES ET CONSIGNES
	<p>Inondation</p> <p>Rupture du barrage de Chaumeçon</p> <p>Coulées de boues</p>	<p><u>ALERTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* message transmis par véhicule équipé d'un haut parleur</li> <li>* appel téléphonique à la population concernée</li> </ul> <p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se conformer aux signalisations mises en place</li> <li>- surélever les meubles, amarrer les cuves</li> <li>- mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux</li> <li>- couper le gaz, l'électricité</li> <li>- fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres</li> <li>- ne pas téléphoner</li> <li>- se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)</li> <li>- écouter la radio</li> <li>- ne pas aller chercher les enfants à l'école <i>(l'école s'occupe d'eux)</i></li> </ul>
	<p>Nucléaire</p> <p>Transport de matières dangereuses</p> <p>Site SEVESO</p>	<p><u>ALERTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* message transmis par véhicule équipé d'un haut parleur</li> <li>* sonnerie cloche de l'école durant 2 minutes</li> <li>* appel téléphonique à "Ferme de Richebourg"</li> </ul> <p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rejoindre le bâtiment le plus proche</li> <li>- fermer toutes les ouvertures</li> <li>- ne pas fumer, ne pas allumer de feu</li> <li>- ne pas aller chercher les enfants à l'école <i>(l'école s'occupe d'eux)</i></li> <li>- arrêter ventilation, chauffage, climatisation <i>(risque d'asphyxie)</i></li> <li>- en cas de pollution respirer au travers d'un linge mouillé et rester au ras du sol</li> <li>- rester à l'écoute de la radio</li> <li>- ne sortir qu'en fin d'alerte</li> <li>- ne boire l'eau du robinet qu'après avis des autorités</li> </ul>
	<p>Transport de gaz</p>	<p><u>ALERTE rupture de canalisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* message transmis par véhicule équipé d'un haut parleur</li> </ul> <p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- respecter un périmètre de sécurité d'au moins 100 mètres</li> <li>- respecter les consignes des pompiers et de GrDF</li> </ul>

	<p>Pandémie grippale</p>	<p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signaler toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages (<i>soit + de 5 oiseaux dans un rayon de 500 m sur moins d'une semaine</i>)</li> <li>tél : 03.86.94.22.50</li> <li>- ne pas toucher aux oiseaux morts</li> </ul>
	<p>Canicule</p>	<p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- passer au moins 3h par jour dans un endroit frais</li> <li>- se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour</li> <li>- boire fréquemment et adondamment même sans soif</li> <li>- éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes</li> <li>- prendre des nouvelles de ses voisins (<i>surtout s'ils vivent seuls et sont âgés</i>)</li> <li>- écouter la radio</li> </ul>
	<p>Feux de cultures</p>	<p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas approcher du lieu du sinistre</li> <li>- ne pas gêner la circulation des pompiers</li> </ul>
	<p>Pollution de l'eau</p>	<p><u>ALERTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* message transmis par véhicule équipé d'un haut parleur</li> </ul> <p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas boire, ni utiliser l'eau du robinet jusqu'à instruction contraire</li> </ul>
	<p>Lignes à haute tension</p>	<p><u>ALERTE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* message transmis par véhicule équipé d'un haut parleur</li> </ul> <p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- se tenir éloigné de la zone</li> </ul>
	<p>Vents violents Tempête</p>	<p><u>CONSIGNES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A l'annonce de vents violents</b></li> <li>- mettre à l'abri ce qui pourrait être soufflé par le vent</li> <li>- fermer les volets</li> <li>- <b>surtout</b> ne pas tenter de monter sur le toit</li> <li>- <b>Pendant la tempête</b></li> <li>- ne pas sortir</li> <li>- ne pas aller chercher les enfants à l'école (<i>l'école s'occupe d'eux</i>)</li> <li>- se tenir éloigné des parties boisées</li> </ul>